

# LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, lundi 20 septembre 1993, p. A1

## Un drôle d'appel d'offres à St-Jean

Les contribuables pourraient devoir payer un million de plus  
Francoeur, Louis-Gilles

Québec et les contribuables de la région de Saint-Jean-sur-Richelieu risquent de perdre un million \$ parce que l'appel d'offres destiné à l'achat d'une conduite de refoulement de 900 mm dans le système d'interception des eaux usées municipales a exclu de la liste des soumissionnaires les fabricants de conduites en PVC, ce qui a réservé l'exercice aux seuls fournisseurs de conduites en béton.

Des deux sociétés, qui ont proposé des conduites en béton, c'est la société Hyprescon, de Saint-Eustache, qui a soumis la plus basse avec un prix supérieur à 2,7 millions \$. Son concurrent, Tremca, a soumis une offre à 3,1 millions \$ pour cette conduite d'une longueur de 5,5 km.

La semaine dernière, M. Gaétan Lefebvre, le président de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ), alertait les médias en affirmant que «certaines influences ont fait en sorte que l'analyse d'une conduite en PVC soit écartée du revers de la main» de façon à limiter cet appel d'offres aux seuls fournisseurs de matériel en béton.

Les contribuables, disait-il, risquent de perdre un demi-million de dollars dans l'affaire en raison de l'exclusion, à son avis injustifiée, des conduites concurrentes en PVC.

Or, a appris LE DEVOIR, l'écart entre la proposition de Hyprescon et celle, hors cadre, du principal fabricant de conduite en PVC atteint presque le million de dollars!

La compagnie IPEX, a appris LE DEVOIR de sources bien informées, a remis la semaine dernière une lettre spécifiant qu'elle était prête à fournir pour 1,8 million \$ une conduite en PVC de 900 mm à Québec et aux municipalités de Saint-Jean, Iberville et Saint-Luc, les trois partenaires municipaux du projet.

Les villes paient 25% des travaux d'interception des eaux usées. Le reste est financé par Québec.

La remise de la proposition non sollicitée d'IPEX a d'ailleurs été confirmée vendredi par le président de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE), M. Jean-Yves Babin, qui a déclaré: «Nous allons la retourner à son envoyeur sans l'ouvrir!»

M. Babin a reconnu d'autre part que l'écart entre le prix obtenu d'Hyprescon était sensiblement éloigné du prix budgeté par les concepteurs du projet, la firme Munikor de Longueuil. Celle-ci évaluait à 2.2 millions \$ la valeur de cette conduite de 5.5 km. La soumission d'Hyprescon dépasse donc cette évaluation de plus de 500 000\$, soit environ 22% de plus. Mais celle d'IPEX, non sollicitée, se situe environ 400 000\$ au-dessous, soit presque 20% de moins.

M. Jean-Pierre Péloquin, porte-parole d'IPEX, a en effet confirmé, vendredi, qu'il avait envoyé une telle lettre, non pas au président de la SQAE mais au gérant du projet de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Michel Laforêt.

M. Laforêt travaille pour la société Sovenca Gestion de projet.

Cette société est présidée par M. Pierre Desjardins, l'ancien président de la SQAE, une société d'Etat qui réalise les projets d'assainissement des eaux usées pour la plupart des villes du Québec.

M. Desjardins siège au conseil d'administration de la société Hyprescon, le plus bas soumissionnaire, où il représente le Fonds de solidarité.

Invité à commenter cette situation, le président actuel de la SQAE a déclaré qu'il n'y voyait aucun conflit d'intérêt puisque, précise-t-il, ce n'est pas la société qui gère le projet mais celle qui le conçoit, qui a décidé d'éliminer les tuyaux de PVC de l'appel d'offres.

M. Babin appuie jusqu'à nouvel ordre la décision d'éliminer les fabricants de conduites en PVC car, dit-il, Municor avait fait des «calculs spéciaux» démontrant qu'ils n'était pas approprié d'utiliser ce matériel dans ce cas précis.

Le président de la SQAQ reconnaît que des conduites en PVC de plus petit diamètre ont été utilisées avec bonheur dans d'autres parties du même projet.

Il ne contredit pas les affirmations d'IPEX, qui cite de nombreuses autres villes où des conduites de 900 mm en PVC ont été installées sans problème. Mais, dit-il, les conditions de stress prévues dans le système d'égout de Saint-Jean, en raison notamment du démarrage et des arrêts fréquents des pompes, déclassent le produit au départ.

IPEX a répliqué, point par point, aux calculs avancés par Municor pour justifier l'abandon du PVC dans cette partie du projet. Aucune réponse technique ne lui est parvenue depuis l'envoi de cette réplique, le 27 août dernier. Copie de cette lettre a été officiellement envoyée aux maires des villes en cause, au ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, au bureau du premier ministre et au responsable du projet à la SQAQ, M. Germain Laberge.

Certaines évaluations de Municor dans ce dossier laissent songeur. À l'occasion d'un autre appel d'offres, ouvert le 25 août dernier, la société IPEX a offert des conduites de 350 et de 400 mm d'une longueur totale de 5,6 km pour la somme de 311 160 \$. Municor évaluait le prix de cet ouvrage à 661 000 \$, soit plus du double! Hyprescon demandait 474 879 \$ pour l'équivalent en béton.

IPEX devait gagner un deuxième appel d'offres, deux jours plus tard, destiné à l'achat d'une conduite de 5,1 km par 500 mm (ou un équivalent de 600 mm). IPEX a remporté la course une nouvelle fois en proposant de fournir la conduite de 500 mm pour 498 335 \$, un équipement dont Municor évaluait le coût à 873 000 \$, soit près de 75% de plus. Le prix offert par IPEX dans le cas de la conduite de 600 mm était encore plus éloigné de l'évaluation de Municor, qui le dépassait de 92%.

**© 1993 Le Devoir. Tous droits réservés**